

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE FRONTIGNAN LA PEYRADE

Mercredi 6 mars 2024 à 14H30
Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville
34110 Frontignan la Peyrade



SOMMAIRE

P.3

• **La Convention Territoriale Globale de Frontignan la Peyrade :
un levier pour adapter et développer l'offre de services
selon les besoins des familles**

P.4

• **Frontignan la Peyrade, une commune aux côtés de ses habitants**

• **Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault
et la Ville de Frontignan la Peyrade**

P.5

• **Annexe 1 : Les axes de développement des services
aux familles présentés dans la Convention**

P.6

• **Annexe 2 : Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour
l'accompagnement des familles sur le territoire de Frontignan la Peyrade**

P.7

• **Annexe 3 : Contexte économique de Frontignan la Peyrade**

P.8

• **Annexe 4 : La Ctg en quelques mots**

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

CAF de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration

Thierry MATHIEU, Directeur

Sandrine ROCHE-MAGNAN, Chargée de conseil
et de développement

Ville de Frontignan la Peyrade

Michel ARROUY, Maire de Frontignan la Peyrade,
Conseiller communautaire Sète Agglopolé Méditerranée

Claudie MINGUEZ, Première adjointe déléguée à la ville
éducatrice

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE FRONTIGNAN LA PEYRADE

Ce mercredi 6 mars 2024 à 14h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la CAF, signeront avec Michel Arrouy, Maire de Frontignan La Peyrade, Conseiller communautaire Sète Agglopolo Méditerranée, la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la CAF de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Frontignan la Peyrade : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la CAF et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la collectivité de Frontignan la Peyrade, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la CAF de l'Hérault, sera signée le mercredi 6 mars 2024 et couvrira la période de 2023-2027. Il s'agit de la 3^{ème} Ctg signée.

La Ctg de Frontignan la Peyrade est marquée par la volonté de développer des projets innovants en direction de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité en intégrant l'égalité des chances notamment par l'inclusion et l'accompagnement des publics les plus fragiles.

La Ville a pour objectif de développer la participation et la capacité d'agir des habitants au travers d'actions citoyennes, de lieux d'échanges, de parcours éducatifs et de prévention sociale qui rythmeront cette nouvelle Ctg pour ces 4 prochaines années.

La commune a également à cœur de réhabiliter les logements, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de dynamiser les commerces. Aussi, dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, une partie du cœur de Ville est aujourd'hui reconnu comme quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Frontignan La Peyrade aux côtés de ses habitants

Frontignan La Peyrade fait partie de la Communauté d'Agglomération de Sète Agglopolé Méditerranée et compte plus de 23 000 habitants soit 18% de la population de la Communauté d'Agglomération.

Même si la Ville constate un vieillissement de sa population et une faible augmentation (+0,1% par an), elle atteint plus de 40 000 habitants l'été (juillet et août) avec son attractivité touristique.



4 810
enfants

**DONT 636 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 65% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault et la Ville de Frontignan la Peyrade

Au cours de ces dernières années, la CAF de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la Ville de Frontignan la Peyrade, notamment dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej) et onvention territoriale globale (Ctg). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la CAF et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- 2 crèches municipales pour 112 places
- 2 Maisons d'assistant.es maternel.le.s (MAM)
- 1 micro-crèche
- 2 micro-crèches et 1 MAM ouvriront en 2024

Jeunesse :

- 1 accueil de jeunes 14-17 ans
- 1 ALSH 11-17 ans
- 1 ALP 11-17 ans
- 1 Point Information Jeunesse pour les 14-30 ans
- Des chantiers éducatifs d'engagement citoyen...

Enfance :

78,8% des enfants scolarisés fréquentent les structures péri et extra scolaires (soit 1 445 enfants) :

- 14 structures d'accueil péri-scolaires dans les écoles (6 maternelles et 8 élémentaires)
- 1 ALSH maternel
- 1 ALSH élémentaire
- 1 ALSH pour les 10-13 ans
- 1 site dédié à l'extrascolaire sur la plage « Les Mouettes »

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Ville de Frontignan la Peyrade et les services de la CAF de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CAF apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

- Veiller à l'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles
- Toucher les familles les plus précaires et isolées non repérées par les dispositifs petite enfance
- Structuration des interventions de la référente inclusion au sein des équipes pluridisciplinaires des crèches

Enfance

- Veiller à l'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles
- Veiller à l'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble et le maintien du lien social, la participation des habitants
- Structuration et formalisation des accueils des enfants à besoins spécifiques
- Structurer l'organisation du programme de réussite éducative afin d'offrir un service plus efficient.
- Développement de l'offre extrascolaire

Jeunesse

- Développer les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels
- Développer les actions parents jeunes
- Veiller à l'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble et le maintien du lien social, la participation des habitants
- Poursuivre l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes

Parentalité

- Développer les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels
- Pérenniser les lieux d'échanges existant déjà et mieux communiquer autour des actions proposées
- Pérenniser les temps forts, les manifestations autour de l'accompagnement à la parentalité existantes et en créer une nouvelle
- Développer les actions de soutien spécifiques sur rendez-vous avec des permanences à domicile et à l'école
- Développer des temps d'information et de formation participatifs interactifs pour les parents et les professionnels
- Veiller à l'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble et le maintien du lien social, la participation des habitants
- Créer et coordonner une dynamique d'entraide avec les associations, l'EVS, les voisins et seniors

Accès aux droits

- Veiller à l'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles
- Apporter une réponse aux besoins de soutien administratif des habitants

Logement

- Veiller à l'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles
- Garantir la pertinence des parcours locatifs
- Poursuivre et développer le travail de partenariat
- Lutter contre l'habitat indigne

ANNEXE 2

Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Frontignan la Peyrade

Les équipes de l'Action sociale de la CAF de l'Hérault accompagnent la commune dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la CAF au titre des prestations de services

En 2022, la CAF de l'Hérault a versé **1,3 millions d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse et parentalité existantes sur le territoire et **1,1 millions d'€** dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse (CEJ).

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

La CAF a versé à la commune **213 470€** au titre des subventions d'investissement notamment pour la rénovation du multi-accueil Roger Michel.
En 2020, 2021 et 2023, le montant des aides au fonctionnement versé à la commune pour les projets jeunesse, REAAP, et le référent inclusion s'élève à **21 690€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Frontignan :

En 2022, la CAF de l'Hérault a versé mensuellement près de **2,4 millions d'€** de prestations légales aux 5 152 allocataires du territoire de Frontignan.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Frontignan la Peyrade



32%

des allocataires **de Frontignan** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

55%

des **parents** issus des familles allocataires de Frontignan sont **actifs** (contre 47% au niveau départemental)



29%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 5 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

32%

des allocataires **de Frontignan** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 5 points

RSA

12%

des allocataires **de Frontignan** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 1 point

ALLOCATION AU LOGEMENT

39%

des allocataires **de Frontignan** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 12 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres dispositifs de développement territorial et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire. En effet, la collectivité mobilise des moyens humains pour mettre en oeuvre et suivre les projets inscrits à la CTG et basé sur le partenariat entre acteurs locaux (institutionnels, associations, collectivités...)

CTG

Les moyens humains : les chargés de coopération CTG

LES OUTILS

Les prestations de services et les bonifications
Fonds nationaux et locaux à l'investissement
Fonds nationaux et locaux au fonctionnement...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (EAJE)
Relais petite enfance (RPE)
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
Accueil de loisirs périscolaire (ALP)
Les dispositifs de soutien à la parentalité (Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (EVS)

...